

ITEM 108 : MEDECINE DU TRAVAIL

EXAMENS MEDICAUX

Obligatoire = Délivrance d'une fiche d'aptitude	Facultatif = Pas de délivrance systématique d'une fiche
<ul style="list-style-type: none"> - Visite d'embauche Au plus tard avant la fin de la période d'essai Avant l'embauche si SMR - Visite périodique en surveillance simple / 24 mois - Visite périodique en surveillance médicale renforcée (SMR) : Plus fréquente Exposition à des risques professionnels particuliers Travailleurs handicapés Femmes enceintes Jeunes < 18 ans - Visite de reprise après Maladie professionnelle AT avec arrêt > 8j Arrêt maladie > 21j Congé maternité 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de pré-reprise Demande par Salarié – Médecin conseil de la SS – Médecin traitant Obligatoire si arrêt > 3 mois - Visité spontanée : Demande par médecin, salarié ou employeur

INAPTITUDE MEDICALE AU POSTE DE TRAVAIL

Fiche d'aptitude	<ul style="list-style-type: none"> - Etablie par le médecin du travail en 3 exemplaires - Respect du secret médical : le médecin du travail n'a pas à justifier ses restrictions !/ \ Un certificat d'un autre médecin indiquant des restrictions d'aptitude ne s'impose pas au médecin du travail et n'a pas de valeur légale
Inaptitude	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite 2 examens médicaux espacés de 15 jours - Dans l'intervalle : Etude de poste (Connaissance du poste + Argumenter/infirmier la décision d'inaptitude) - En cas de mise en danger immédiate du salarié ou des tiers : Possible procédure d'inaptitude en une seule visite
CAT post-inaptitude	<ul style="list-style-type: none"> - Obligation de reclassement dans un délai maximal d'un mois après la 2^{ème} visite par l'employeur - Pendant ce mois de délai : Pas de salaire Sauf AT ou MP : Le salarié peut faire une demande d'ITT - A l'issue du délai : 3 solutions L'employeur propose un autre poste Licenciement pour défaut de reclassement avec indemnité si pas de poste Versement du salaire sans que la personne retrouve son poste (si indemnités élevées)
Contestation d'une d'inaptitude	<ul style="list-style-type: none"> - Par le salarié ou l'employeur - Auprès de l'inspecteur du travail

ACCIDENT ET MALADIE PROFESSIONNELS OU NON

	AT / MP	Accident et maladie non pro
MT	<ul style="list-style-type: none"> - Peut adresser pour visite de pré-reprise - Renouvelle l'arrêt de travail ou propos la reprise du travail +/- Prolongation des soins en l'absence de consolidation - Certificat final de consolidation 	<ul style="list-style-type: none"> - Peut adresser pour visite de pré-reprise - SB : Renouvelle l'arrêt de travail
Médecin conseil SS	<ul style="list-style-type: none"> - Peut adresser pour visite de pré-reprise - Fixe le taux d'IPP 	<ul style="list-style-type: none"> - Peut adresser pour visite de pré-reprise - Attribue une pension d'invalidité si

		capacité de travail/gain réduite de $\geq 2/3$
Médecin du travail	- Evaluation de l'aptitude au poste lors des visites de (pré-) reprise - SB : Aménagement du poste – Reclassement professionnel	
MDPH	- Attribution du stat de travailleur handicapé - Permet à l'employeur de bénéficier de subvention en cas de maintien de l'emploi	
Employeur	- Obligation de rechercher une solution de reclassement - Si reclassement impossible : Licenciement après 2 avis d'inaptitude à 15 jours d'intervalle	
	Indemnités de licenciement doubles	Indemnités de licenciement simples

RISQUES LIES AU TRAVAIL

Solvants organiques	Professions exposées	Peintre – Pharmacie – Imprimerie – Pressings – Nettoyage industriel
	Toxicité aiguë	- Irritation cutanéomuqueuse : Dermite d'irritation – Brûlures chimiques - Conjonctivite / Kératite si projection oculaire - Irritation respiratoire : PNP aseptique - Tb digestif si ingestion accidentelle Douleurs abdominales Nausées, vomissements Oesophagite - Atteinte du SNC : Syndrome ébrio-narcotique dose-dépendant Si inhalation massive : Risque de coma +/- convulsifs
	Toxicité chronique	- Dermite - Syndrome psycho-organique : Asthénie - Tb de la libido, du sommeil, de la concentration, de l'humeur Altération des performances aux tests psychométriques Imagerie normale Réversible après éviction du solvant - Encéphalopathie chronique toxique : Après exposition forte et prolongée Détérioration intellectuelle Tests psychométriques très altérés Imagerie : Possible atrophie corticale ou cérébelleuse Eviction du solvant : Récupération incomplète – Séquelles irréversibles - Atteinte hépato-rénale - Troubles de la reproduction - Hémato (benzène) - Syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques Symptômes subjectifs déclenchés par tt produit odorant Examens normaux TTT = TCC - Addiction aux solvants
Plomb	Professions exposées	Bâtiment – Industrie – Artisanat Ferrailleurs – Récupérateurs – Vitraillistes – Peintres Non professionnelles : Logement insalubres – Pb de pêche – Soldats de pb
	Toxicité aiguë	Rare
	Toxicité chronique	Saturnisme /!\ Souvent asymptomatique – Clinique que si plombémie élevée - AEG - Imprégnations : Coloration bleue ardoise Liseré de Burton : Base des dents Taches de Güber : Muqueuse jugale autour de l'orifice du sténon - Tb digestif : Colique de plomb – Diarrhées – Nausées - Dysgueusie - Tb rénal : Néphropathie tubulo-interstitielle

		<ul style="list-style-type: none"> - Neuro : Encéphalopathie – Neuropathie périphérique - Hémato : Anémie normochrome, normo ou microcytaire, normosidérémique sidéroblastique - Cancérogène - Enfant : Encéphalopathie et retard mental - Reproduction : Altération du spz – Prématurité – Neurotoxicité du fœtus 	
	Paraclinique	<ul style="list-style-type: none"> - Femme : N < 300 µg/l - < 100 µg/l si en âge de procréer - Homme : N < 400 µg/l 	
Amiante	Professions exposées	<ul style="list-style-type: none"> - Avant 1997 : Travailleur du bâtiment – Chauffagiste – Construction/réparation navales - Actuellement : Travaux d'évacuation de l'amiante 	
	Toxicité chronique	<ul style="list-style-type: none"> Pathologie maligne - Cancer broncho-pulmonaire - Mésothéliome pleural Pathologie non maligne Cancer du larynx et de l'ovaire - Asbestose - Plaques pleurales calcifiées - Fibrose interstitielle diffuse - Pleurésie - Fibrose pleurale viscérale = Epaissement pleural 	
Bruits	Professions exposées	Industrie – Construction	
	Toxicité aiguë	<ul style="list-style-type: none"> - Surdit�� li��e �� des traumatismes sonores brefs Blast / Traumatisme Surdit�� de transmission voir de perception uni ou bilat��rale Prise en charge comme AT 	
	Toxicit�� chronique	<ul style="list-style-type: none"> - Surdit�� de perception bilat��rale et sym��trique Pr��dominant sur les aigus - D��bute �� 4000 Hz Ne r��gresse pas apr��s arr��t de l'exposition 	
Vibrations		Transmission �� tout le corps Fr��quence basses et moyennes	Transmission au syst��me mains-bras Fr��quences hautes
	Professions expos��es	<ul style="list-style-type: none"> - Engins de chantier - Tracteur et camion 	<ul style="list-style-type: none"> - Outils vibrants - Scies sauteuses – Ponceuses - Marteau – piqueur
	Toxicit�� chronique	<ul style="list-style-type: none"> - Cin��tose (mal de mer, mal des transports) - Lombalgies - Cruralgies / Sciatalgies par hernie discale 	<ul style="list-style-type: none"> - Arthrose du coude - Ost��on��crose du semi-lunaire - Ost��on��crose du scapho��ide - Ph��nom��ne de Raynaud - Scl��rodermie
Manutention	Professions	Manutention manuelle ou assist��e	
	Tb musculo-squelettique	<ul style="list-style-type: none"> - Tendinopathies : Coiffe des rotateurs – Epicondylite – Epitrochl��ite - Syndrome canalaire : Canal carpien ++ - Goutti��re ��pitrochl��o-ol��cranienne - Douleurs asp��cifiques : Trap��zalgies - Hygroma du genou - Tb vasculaire : Sd du marteau hypoth��nar – Raynaud 	
	Autre	Lombalgie – Cruralgie/Sciatalgies	